

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 novembre 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Florence BURNEAU, Emmanuelle FOUASSON, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. Louis GIBIER), Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN)

Absents : M. Cyril PETRARU, M. Philippe MAURICE, M. Grégory DELAUNE, Mme Charlène MARIÉ, Mme Myriam PRAUD

Désigné secrétaire de séance : M. Fabrice ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	11	3	14	14	0	0

DEL2024-051 - Affaires scolaires : Attribution d'une subvention à l'école publique « La Rose des Dunes » pour financer l'organisation d'une classe de découverte

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la commune soutient les écoles en subventionnant des projets présentant un intérêt éducatif et pédagogique certain. C'est dans ce cadre qu'elle finance entre autres, l'organisation de classes de découverte.

Par un courrier en date du 7 octobre dernier, l'école publique "La Rose des Dunes" a sollicité la commune pour le financement d'une classe de découverte pour les élèves du CP au CM2 (34 élèves participant).

Le séjour, prévu du lundi 17 au vendredi 21 mars 2025, se déroulera à Lescun dans les Pyrénées-Atlantiques.

Le coût prévisionnel de ce voyage s'élève à 14 151 € soit environ 416 € par élève.

Sur proposition de la commission affaires scolaires du 29 octobre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière à l'école publique pour l'organisation d'une classe de découverte du 17 au 21 mars 2025 à hauteur de 150 € par élève inscrit à l'école publique et participant au voyage scolaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document nécessaire à cette affaire.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 29/11/2024

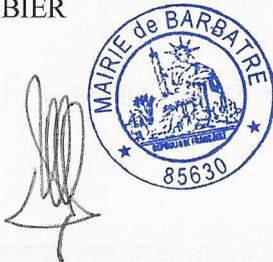
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 29/11/2024

Le Maire,
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance,
M. Fabrice ROUSSEAU